

VILLE DE ROYAN



SERVICES TECHNIQUES
LC/PJ
DST N° 21-080

DECISION

*Dépôt d'une demande de déclaration préalable
pour la réalisation d'une œuvre d'art de type
mémorial au Fort du CHAY à Royan.*

Le Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

La Ville de Royan souhaite réaliser une œuvre d'art de type mémorial pour commémorer les deux bombardements de Royan en 1945 sur le site du Fort du CHAY à Royan.

Pour ce faire, il est nécessaire de déposer une déclaration préalable, conformément aux articles L.421-1 et suivants ; R.421-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Vu l'obligation de déposer une déclaration préalable (DP) auprès du service de l'urbanisme, afin de réaliser une œuvre d'art de type mémorial pour commémorer les deux bombardements de Royan qui sera implantée sur le site du Fort du CHAY à ROYAN.

DÉCIDE

- de déposer une déclaration préalable (DP) auprès du service de l'urbanisme, afin de réaliser une œuvre d'art de type mémorial pour commémorer les deux bombardements de Royan qui sera installée sur le site du Fort du CHAY à ROYAN

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le
Certifié Conforme
Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS



Le Maire,
Patrick MARENGO

Fait à Royan, le 11/03/2021



Le Maire
Patrick MARENGO